

DS 5-2022-28 – Crédit de CHF 320'000.- TTC pour le réaménagement du parc de la Mare et de la butte du Signal

---

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint ;
- Vu le rapport de la commission Durabilité et Sports (DS) du 20 avril 2022 ;
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 29 avril 2022 ;
- Conformément à l'art. 30, al.1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 10 oui, 8 non et 1 abstention (19 votants)

1. De réaliser les travaux de réaménagement du parc de la Mare et de la butte du Signal.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 320'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense nette au moyen de 30 annuités dès la première utilisation du bien estimée à 2023.

\*\*\*\*\*

## EXPOSE DES MOTIFS

---

Le Signal de Bernex jouit d'une grande valeur paysagère et offre un cadre de promenade agréable à ses visiteurs. Avec le parc de la Mare, il possède également une valeur écologique non négligeable, qui pourrait toutefois être améliorée. Ce parc abrite en effet un bassin artificiel, au fond bétonné. L'inventaire cantonal des plans d'eau le classe actuellement en tant que site de mauvaise qualité écologique, au potentiel de biodiversité moyen.

Du point de vue hydrologique, ce bassin est habituellement alimenté en eau de pluie mais il est possible de le compléter. Située à quelques dizaines de mètres, la butte du Signal représente pour sa part un potentiel de captage d'eau de ruissellement très intéressant (3'500 m<sup>3</sup>/an) mais inexploité. En effet, cette eau de ruissellement se déverse actuellement dans le réseau souterrain d'eau claire, sans être utilisée.

Enfin, sous l'angle paysager, une fermeture visuelle nette entre la butte du Signal et le parc est créée par les haies entretenues de part et d'autre de ces espaces. Cet aspect cloisonné n'est que peu accueillant et n'encourage pas à la visite successive des lieux.

Pour donner suite à ces constatations, un bureau d'étude a été mandaté en 2020 afin d'évaluer le réaménagement de cette zone, principalement du point de vue écologique et hydrologique. Différentes mesures sont ainsi proposées (décrites en page 4) dans le but de revitaliser l'étang et ses rives, améliorer son système d'irrigation, augmenter le nombre et la qualité des milieux aquatiques dans le parc et finalement augmenter l'attractivité de ces espaces pour le public.

L'ensemble des mesures décrites ci-avant permettra ainsi un réaménagement bénéfique à la biodiversité locale tout comme aux utilisateurs de la zone concernée. Ce projet s'inscrit finalement dans le cadre plus général du réaménagement du site du Signal, prévu au plan des investissements pour un montant global de 1'500'000.- CHF. Ces aménagements à venir feront l'objet de demandes de crédit complémentaires dans les années à venir.

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à cette demande de crédit.

Le Conseil Administratif